

niers, deux fois par semaine, un cours de science hippique, et de médecine vétérinaire, afin qu'ils soient en mesure de guider des cultivateurs dans le choix des étalons et dans les soins à donner aux juments et aux poulains.

REVUE DE LA SEMAINE

Les Chambres provinciales ont été prorogées mardi le 24 décembre; cependant, comme nos résumés des débats parlementaires s'arrêtaient au 20 du même mois, nous allons continuer cette revue avant de parler des cérémonies de la prorogation.

Le 21, L'Hon. M. Chauveau proposa que la Chambre s'occupe des octrois de terres accordés à certaines compagnies de chemin de fer. M. Joly protesta contre les accusations que le premier ministre lui avait adressées et dit qu'il a toujours fait son possible pour mener à bonne fin le chemin Gosford.

Puis il fut proposé certaines résolutions concernant le chemin de fer de Colonisation du Nord. D'après ces résolutions, le gouvernement ne sera pas obligé d'accorder l'octroi avant que la section comprise entre Aylmer et la Rivière Creuse soit complétée et en pleine opération; néanmoins le Lieutenant Gouverneur en Conseil pourra accorder à la compagnie une partie de son octroi proportionnée à la longueur de chemin construit. Mais si, d'ici à deux ans, la compagnie n'a pas rempli les conditions auxquelles elle s'est engagée, elle n'aura plus droit à l'octroi des terres. Ces résolutions furent adoptées et le premier ministre présenta un bill basé sur ces résolutions, lequel bill a subi sa seconde lecture.

À la séance du soir, il fut adopté divers amendements au code municipal.

Le 23, la Chambre siégea en Comité général pour examiner le bill amendement la loi relative à l'administration des terres de la Couronne. Deux amendements furent proposés à ce bill, mais tous les deux furent perdus et le bill subit sa troisième lecture.

Puis le premier ministre proposa la deuxième lecture du bill pour aider les diverses compagnies de Chemin de fer. Il dit que ce bill a été amendé en faveur du Chemin de fer de la Baie des Chaleurs. La Chambre se forma en Comité, et l'on proposa un amendement accordant deux ans de plus à la Compagnie du chemin de fer Colonisation du Nord pour commencer ce chemin; et le bill, tel qu'amendé, subit sa troisième lecture.

M. Joly souleva une question de privilèges au sujet de l'élection de M. Cauchon; protestant qu'il y avait eu irrégularité dans la dite élection, une longue discussion s'ensuivit après quoi l'Orateur décida que la motion de M. Joly serait reçue le lendemain.

Il fut ensuite reçu un message du Lieutenant Gouverneur déclarant que si l'état des affaires le permet, il prorogera la Chambre le 24 à trois heures.

Mardi après-midi, la prorogation eut en effet lieu. À trois heures, Son Excellence le Lieutenant Gouverneur s'est rendu avec le cérémonial ordinaire dans la salle du Conseil Législatif et a déclaré la session close après avoir sanctionné 81 projets de loi.

Nous ne pouvons énumérer que les plus importants de ces bills; les voici.

Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure.

Acte pour amender les actes concernant la colonisation, trente-deuxième Victoria, chapitre treize.

Acte pour amender l'acte pour assurer l'indépendance de

la Législature de cette province.

Acte pour pourvoir à la décision des élections contestées par les juges, et pour établir de meilleures dispositions pour empêcher les menées aux élections.

Acte concernant les registres de l'état civil.

Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant la vente des bois et forêts.

Acte pour amender la loi concernant la juridiction de trois juges de la cour de révision.

Acte pour amender de nouveau l'acte des licences de Québec.

Acte pour amender les lois concernant l'administration des Terres de la Couronne.

Acte concernant l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 52, pour la protection des oiseaux insectivores et autres utiles à l'agriculture.

Acte pour amender le code Municipal de la province de Québec.

MANDEMENT

en faveur de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique,

Archevêque de Québec.

Au clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les fidèles de l'Archidiocèse de Québec, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Aujourd'hui, Nos Très Chers Frères, Notre Seigneur Jésus-Christ a commencé d'être honoré, en ce diocèse, d'un culte perpétuel dans la Sainte Eucharistie. Ce matin même, nous avons inauguré dans la Cathédrale de Québec, l'exposition perpétuelle du Saint Sacrement sous forme de *Quarante Heures*, laquelle aura lieu successivement et sans interruption dans toutes les églises de ce diocèse. Désormais donc, parmi nous, d'un bout de l'année à l'autre, jour et nuit, l'encens de la prière faite aux pieds de Jésus-Christ réellement et substantiellement présent, montera vers le trône de la grâce et de la bonté divine.

Nous vous avons déjà exhortés, N. T. C. F., à venir témoigner à ce divin Sauveur votre foi, votre reconnaissance, votre charité, et à réparer ainsi, autant qu'il sera en votre pouvoir, les outrages auxquels il s'est exposé pour votre amour.

Nous savons avec quelle joie vous avez accueilli la nouvelle de cette visite que Notre Seigneur va faire chaque année dans toutes les parties de ce vaste diocèse. Nous n'ignorons pas avec quel empressement vous voulez contribuer à rehausser l'éclat des hommages qui lui seront rendus dans le sacrement de son amour.

Mais, N. T. C. F., si Jésus-Christ est dans la Sainte Eucharistie, il est aussi, quoique d'une manière différente, dans la personne des pauvres et surtout de ceux qui souffrent. Pour nous en convaincre, transportons-nous par la pensée à ce grand jour, où le *Fils de l'homme, accompagné de ses anges, viendra avec majesté juger les vivants et les morts. Toutes les nations seront assemblées devant lui; il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs; et il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche.* (Mat. XXV. 31.) Voilà donc, N. T. C. F., l'univers assemblé; Dieu, les anges, les hommes, les démons eux-mêmes; aucun être doué d'intelligence ne manque à cette réunion. Dieu veut manifester sa miséricorde, sa gloire, sa puissance et sa justice. Or quelle sera la marque distinctive des élus? pourquoi les faveurs de sa miséricorde